

TITRE EXÉCUTOIRE

COPIE DESTINÉE AU DÉBITEUR FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales par :
le maire. Didier LOUVET.

Je vous prie de bien vouloir verser à ma caisse, à réception du présent titre exécutoire, la somme dont le montant figure dans la colonne 'somme due' selon les indications données ci-dessous.

COLLECTIVITÉ OU ÉTABLISSEMENT

COMMUNE DE BRANGUES
BUDGET PRINCIPAL

PRINCIPAL

COMPTABLE CHARGÉ DU RECOUVREMENT

TRESORERIE DE MORESTEL
PLACE DES 4 VIES
38510 MORESTEL
FR 21 3000 1008 79H3 8000 0000 006 BDFEFRPPCCT
GRENOBLE

EXERCICE 2015

NOM ET ADRESSE DU REDEVABLE

████████████████████
████████████████████
38510 BRANGUES

RÉFÉRENCE DU TITRE

Année d'origine	Emis et rendu exécutoire le	Numéro du bordereau	Numéro du titre	Compte	Opér.	SOMME DUE
2015	16/07/2015	28	274	7067		*****34.30
OBJET ET DÉCOMPTE DE LA RECETTE Cantine et Garderie périscolaire juin-juillet 2015 NOUVEAU : Vous pouvez payer par internet en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr Identifiant Collectivité : 9347 Référence : 2015-274-1						34,30

COMMENT RÉGLER VOTRE CRÉANCE ENVERS LA COLLECTIVITÉ PUBLIQUE :

- Par règlement en numéraire auprès du guichet du comptable public à l'adresse mentionnée ci-dessus ou d'une trésorerie de la Direction générale des finances publiques, en vous munissant du présent avis (plafond d'encaissement en espèces de 300 euros).
- Par internet en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr, Identifiant Collectivité : 9347 et Référence : 2015-274-1
- Par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC et adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer.
- Par virement sur le compte de la Banque de France de GRENOBLE indiqué ci-dessus.
Veuillez renseigner en zone 'Objet / Libellé' la dénomination de la collectivité et les références portées sur le talon détachable.

COMMENT CONTESTER OU VOUS RENSEIGNER SUR VOTRE CRÉANCE ENVERS LA COLLECTIVITÉ PUBLIQUE :

- Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter les services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus.
- Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2° de l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales).
- Toute somme non acquittée fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Partie à découper suivant les pointillés, à utiliser dans les conditions indiquées ci-dessus

COLLECTIVITÉ	NOM DU REDEVABLE	EXERCICE	N° DU TITRE	MONTANT
COMMUNE DE BRANGUES BUDGET PRINCIPAL le maire. Didier LOUVET	████████████████████	2 015	274	*****34.30